

**Arrêté temporaire n°2026-0586  
Portant réglementation de la circulation**

**Rue Faidherbe**

Le Maire de Wattrelos,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

**VU** l'arrêté du 2 juin 2026 portant délégation de fonction et de signature du Maire à Monsieur le Directeur Général Technique Maintenance et Proximité avec la Population,

**VU** la demande émise par RAMERY TRAVAUX PUBLICS aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

**CONSIDÉRANT** que des travaux urgents sous ATU sur réseaux ou ouvrages de gaz rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 22/09/2026 au 16/10/2026 Rue Faidherbe

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 22/09/2026 et jusqu'au 16/10/2026, n°275 Rue Faidherbe, un rétrécissement de chaussée, conséquence d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement :

- Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés. Tout stationnement sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route, et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, RAMERY TRAVAUX PUBLICS.

Fait à Wattrelos, le 22 septembre 2026  
Pour le Maire,  
Directeur Général Technique Maintenance et  
Proximité avec la Population

Jean-Marc WERBROUCK

